

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 15 JUIN 2022**

Délibération n°

2022047

Date de convocation : 10/06/2022

Date d'affichage : 16/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

| | | |
|--------------------|---|----|
| Nombre de présents | : | 17 |
| Pouvoirs | : | 5 |
| Nombre de votants | : | 22 |

Vote : 22

Pour : 22 (dont 5 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-deux, le 15 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 juin 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES.

Mmes Valérie REcart, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Céline FAYS,

Absents excusés : Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), Marc PERRIER (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), M. Mikel AMILIBIA, Emmanuelle DALLEt (pouvoir à Mme Valérie REcart), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE

OJ n°1 : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2022

Rapporteur : M. Yannick BASSIER – Adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, afin de renforcer les équipes au sein des services techniques et enfance-jeunesse, aux mois de juin, juillet et août 2022, par le recrutement d'agents contractuels ;

Après avoir entendu les explications données et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :
 - o **6 adjoints techniques contractuels** (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C : pour les mois de juin, juillet et août 2022, à temps complet ;

- **17 adjoints d'animation contractuels** (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C : pour les mois de juin, juillet et août 2022, à temps complet ;
- **PRECISE** que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial et d'adjoint territorial d'animation ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants ;

Fait à Bassussarry, le 15 juin 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

